

SÉANCE DU 5 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le cinq avril à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Josiane BALDINI, Maire.

Présents : Josiane BALDINI – Alain BILLET – Annie BILLET – Claude CHENOT – Joël FLACHAT — Jean-Claude GARDE – Jean-Baptiste MERLE - Jean-Gérard MERLE – Chantal PIGNARD-BOURGEY – Marie-Thérèse RAJOT – Marie-Claude THEVENET – Marie-Thérèse THEVENET

Absents : Corinne FRANC – Sébastien SASSOLAS – Vincent VERNIN
Secrétaire de séance : Annie BILLET

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, aucune remarque n'ayant été formulée, son contenu est accepté à l'unanimité.

En préambule, Madame Le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 16 février 2018. Notre commune ayant moins de 1500 habitants, il a été décidé, après conseil auprès de notre Inspecteur des Finances de supprimer le budget CCAS sans remise en cause des activités sociales. Le résultat du compte administratif de ce budget se trouve imputé directement sur le budget général de la commune.

Madame le Maire demande donc que soit rajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Compte de gestion 2018 CCAS
- Compte administratif 2018 CCAS
- Tarif vente de foin

1 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 CCAS

Madame le Maire rappelle que **le compte de gestion** constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2° VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 CCAS

Afin de débattre du **compte administratif 2018**, le conseil municipal élit Monsieur MERLE Jean-Baptiste, Président de la séance. Il présente le compte :

- Excédent de fonctionnement reporté 2017 :	1 819,85 €
- Dépenses de fonctionnement 2018 :	1 452,00 €
- Recettes de fonctionnement 2018 :	1000,00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
- Fonctionnement (excédent) 2018 :	- 452,00 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	
- Excédent de fonctionnement 2018 :	1 367,85 €

Conformément au CGCT, Madame le Maire quitte l'assemblée au moment du vote.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil approuve le compte administratif 2018 du budget CCAS.

3 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE

Madame le Maire rappelle que le **compte de gestion** constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

-1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes ;

-3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4° VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE

Afin de débattre du **compte administratif 2018**, le conseil municipal élit Monsieur Jean-Baptiste MERLE, Président de la séance. Il présente le compte :

- Excédent d'investissement reporté 2017 :	119 021.86 €
- Excédent de fonctionnement reporté 2017 :	124 728.98 €
- Dépenses de fonctionnement 2018 :	241 226.27 €
- Recettes de fonctionnement 2018 :	257 429.90 €
- Dépenses d'investissement 2018 :	76 728,73 €
- Recettes d'investissement 2018 :	126 162.88 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
- Fonctionnement (excédent) 2018 :	16 203.63 €
- Reprise excédent 2018 du CCAS	1 367.85 €
- Investissement (excédent) 2018 :	49 434.15 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	
- Excédent de fonctionnement 2018 :	142 300.46 €
- Excédent d'investissement 2018 :	168 456.01 €

Conformément au CGCT, Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil approuve le compte administratif 2018 du budget de la commune.

5° AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif du budget communal de l'exercice 2018, le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de.....142 300,46 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT : 16 203,63 €

RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTES : EXCÉDENT : 124 728,98 €

RÉSULTAT A AFFECTER (hors restes à réaliser) : **142 300,46 €**

Solde d'exécution d'investissement 168 456,01 €

Restes à réaliser

- Dépenses : - 32 801,88 €

- Recettes : 6 021,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT : 0,00 €

AFFECTATION

Affectation en réserves (article 1068) 0,00 €

Report en fonctionnement (article 002)..... **142 300,46 €**

6° BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2019 de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :

* Total des dépenses : 368 247,46 €

* Total des recettes : 368 247,46 €

- Section investissement :

* Total des dépenses : 179 522,01 €

* Total des recettes : 179 522,01 €

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
Chap.	Libellé	Proposition du Maire (en €)	Vote du CM (en €)	Chap.	Libellé	Proposition du Maire (en €)	Vote du CM (en €)
011	Charges à caractère général	48 434,00	48 434,00	002	Excédent antérieur reporté	142 300,46	142 300,46
012	Charges de personnel	97 757,00	97 757,00	013	Atténuation de charges	30,00	30,00
014	Atténuation de produits	28 779,00	28 779,00	70	Produits de services	9 340,00	9 340,00
023	Virement à la section invest.	52 261,00	52 261,00	73	Impôts et taxes	135 316,00	135 316,00
042	Dotation amortissement immo	4 275,00	4 275,00	74	Dotations et participations	73 232,00	73 232,00
65	Autres charges gestion courante	67 460,00	67 460,00	75	Autres produits de gestion courante	7 949,00	7 949,00
66	Charges financières	4 522,48	4 522,48	77	Produits exceptionnels	80,00	80,00
67	Charges exceptionnelles	64 758,98	64 758,98				
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		368 247,46	368 247,46	Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		368 247,46	368 247,46

INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
Chap.	Libellé	Proposition du Maire (en €)	Vote du CM (en €)	Chap.	Libellé	Proposition du Maire (en €)	Vote du CM (en €)
020	Dépenses imprévues investissement	12 000,00	12 000,00	001	Excédent antérieur reporté	168 456,01	168 456,01
10	Dotation fonds divers réserves	67 579,69	67 579,69	040	Opération d'ordres entre sections	4 275,00	4 275,00
16	Emprunts et dette assimilés	5855,60	5 855,60	10	Dotations fonds divers réservés	770,00	770,00
204	Subventions d'équipement versées	46 337,88	46 337,88	13	Subventions d'investissement	6 021,00	6 021,00
21	Immobilisation Corporelles	47 748,84	47 748,84				
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		179 522,01	179 522,01	Total des recettes d'investissement de l'exercice		179 522,01	179 522,01

Les membres du conseil municipal approuvent le budget primitif 2019 et autorisent Madame le Maire à prendre toutes mesures et signer tous documents pour l'exécution de la présente délibération.

7° VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2018

Madame le Maire présente au conseil municipal l'état de notification aux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, qui est adressé à la commune par l'administration fiscale.

L'assemblée, après s'être fait rappeler les bases d'imposition prévisionnelles pour 2019, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de ne pas augmenter le taux de la **taxe d'habitation** qui reste à **5,28 %** pour un produit fiscal attendu de 38 560 €,
- de ne pas augmenter le taux de la **taxe foncière** qui reste à **11,13 %** pour un produit fiscal attendu de 50 319 €,
- de ne pas augmenter le taux de la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** qui reste à **43,02 %** pour un produit fiscal attendu de **32 437 €**.

Le produit résultant des taux fixés sur les bases d'impositions notifiées s'élève à 121 316€.

8 ENCAISSEMENT CHEQUES

Madame le Maire présente au conseil un chèque de 50,00 € remis par Madame GOUTTEBROZE en dédommagement de la mise à disposition de la salle ERA dans le cadre de la sophrologie

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide l'encaissement de la somme de 50,00 € par chèque n° 7647604 du 22/03/2019.

9 VOTE DU TARIF DE VENTE DE FOIN

Madame le Maire signale aux membres du conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur les conditions de la vente du foin, dont le prix avait été maintenu à 250 € pour l'année 2018.

Après discussion, le conseil municipal s'entend à l'unanimité pour ne pas revaloriser le prix de vente, et le maintenir à 250 € pour l'année 2019.

10 APPROBATION CONVENTION DE PORTAGE DE REPAS AVEC LE CCAS DE BOEN

Madame le Maire soumet aux membres du conseil le courrier de Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE ainsi que la convention de portage de repas avec le CCAS de Boën-sur-Lignon.

Elle précise que cette convention est destinée à définir la participation de 50 euros de la commune.

Ouï cet exposé, et après en avoir pris connaissance, le conseil municipal à l'unanimité valide la convention et la participation de 50 euros par an, et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la valider.

11 PARTICIPATION BANQUE ALIMENTAIRE

Madame le Maire fait part de la demande de la banque alimentaire pour une participation de commune de l'ordre de 0.48 euros par habitant.

La commune recevra une demande écrite et reporte le sujet dans un prochain conseil municipal.

12 VOTE DES DEVIS

Madame le Maire présente les devis suivants :

Travaux de la Croix :

Démontage et remplacement de la Croix, le devis de la marbrerie s'élève à 1 251.33 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de la réfection de la Croix.

Un échantillon pour la couleur sera sollicité à l'entreprise chargée des travaux avant le commencement.

Matériel pour l'agent d'entretien :

Après présentation de plusieurs devis, le conseil municipal approuve celui de l'entreprise ALBRIEUX concernant un aspirateur souffleur STIHL d'un montant TTC de 332.10 euros.

Matériel de fauchage:

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de choisir le devis de l'entreprise ALBERT pour l'acquisition d'un rouleau arrière faucheuse qui s'élève à 756.43 euros TTC.

Centrale d'alarme :

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise MTE ;

Le conseil municipal pense qu'il est nécessaire de demander d'autres devis.

La question est reportée ultérieurement.

10 ENTRETIEN DES CHAUDIERES

Madame le Maire fait part au conseil municipal des tarifs élevés de la Société ENGIE, qui est actuellement chargée de l'entretien des chaudières des bâtiments communaux.

Le contrat doit être étudié, par rapport à l'engagement actuel.

11 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Madame le Maire explique que le Centre de Gestion de la Loire propose de mettre en concurrence dans le cadre d'un marché, les organismes en matière de protection sociale complémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de participer à la démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque prévoyance,
- mandate le cdg42 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque choisi, à l'issue de cette procédure de consultation, la commune d'ARTHUN conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. Son adhésion se fera, par délibération et contractualisation proposée par le CDG42 et le prestataire retenu.

12 CHANGEMENT DE LOGICIEL MAIRIE

Madame le Maire présente le devis proposé par JVS Mairistem :

Le groupement avec plus de 5 communes nous permet d'obtenir 50%.

Le conseil Municipal, approuve à 11 voix pour et une abstention, le changement de logiciel et le devis pour :

- l'acquisition du logiciel : 3 087.48 euros en investissement
- la maintenance annuelle : 1 432.44 euros en fonctionnement.

13 Pacte de solidarité financier et fiscal au service du projet de territoire

Madame Le Maire présente à l'assemblée qu'au vu de l'article 1609 nonies C du code général des impôts :

Considérant que les communes et leur agglomération, entités distinctes et indépendantes, ont un destin financier lié, Il convient de définir le cadrage financier des interventions du bloc communal et d'en déterminer les leviers nécessaires.

Ces enjeux sont indissociables de la réflexion sur la mutualisation des moyens et des organisations.

On constate en effet des relations très étroites en termes de fonctionnement, d'organisation et de finances :

- L'agglomération s'appuie sur les moyens des communes pour l'exercice de certaines compétences,
- Les communes s'appuient sur l'ingénierie de l'agglomération
- Les fiscalités des communes et de l'agglomération **sont étroitement mêlées** : leur fiscalité s'appuie sur les ménages, (taxe d'habitation, foncier bâti). Ce qui impose de se coordonner pour actionner ce levier.
- La DGF de l'EPCI dépend très largement de l'imbrication des décisions financières et fiscales de l'ensemble du bloc local.

Les impacts induits par les décisions des uns et des autres conduisent ainsi à une véritable interdépendance. Les communes et la communauté souhaitent aussi garantir à leurs habitants l'accès à des services publics de qualité.

Il s'agit donc de définir entre les parties prenantes à ce pacte financier et fiscal de solidarité (à savoir les 87 communes et Loire Forez agglomération), les règles de solidarité, d'orthodoxie et fonctionnement à mettre en œuvre.

Il s'agit notamment de:

- rationaliser les relations financières entre l'agglomération et ses communes
- optimiser les ressources

-optimiser la dépense publique

Ce travail est étroitement lié aux autres documents structurants que sont le schéma de mutualisation, la feuille de route 2018/2020 et le projet de territoire.

Cette ambition de co-construction du territoire nous engage et nous oblige à partager un état d'esprit et des valeurs :

-Partager: disposer des ressources pour pouvoir agir

-Respecter: confiance, confidentialité et bienveillance, état d'esprit positif et émulation-Expérimenter: essayer, se tromper, s'améliorer pour réussir.

Pour travailler sur les principales orientations du pacte de solidarité, un comité de pilotage a été constitué, composé d'élus municipaux et communautaires.

Dans le cadre des travaux du schéma de mutualisation, un groupe de travail également composé de techniciens municipaux et communautaires. Leur réflexion a permis d'établir:

- un état des lieux des dispositifs existants entre communes et communauté
- des coopérations entre communes
- des propositions au regard de la situation financière de l'ensemble intercommunal.

Ce projet de pacte de solidarité a été approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire du 11 décembre 2018. Trois types d'actions y sont notamment proposés :

- travailler ensemble, partager des règles d'orthodoxie financière et fiscale
- rechercher l'optimisation des ressources
- dynamiser le projet de développement du territoire

Après avoir oui cet exposé, le conseil municipal dans sa majorité, prend acte du pacte de solidarité financier et fiscal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le planning des permanences pour la tenue des bureaux de vote pour les élections européennes a été rempli par les conseillers.
- Concours de pétanque des élus : inscription de Marie-Thérèse THEVENET. Les autres élus doivent donner une réponse avant le 30 juin 2019.
- Madame le Maire relate le déroulement de la réunion de Beauvoir à l'ensemble du conseil municipal et fait le point sur l'avancement du dossier, tout en précisant que la procédure de reprise de voirie de lotissement est longue et complexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.